

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT de l'AVEYRON
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
Commune de FLORENTIN la CAPELLE

Séance du 04 AVRIL 2024

Date de la convocation : 28 mars 2024
 Date d'affichage : 28 mars 2024

Nombre de membres :
 - Afférents au Conseil Municipal : 11
 - En exercice : 11
 - Qui ont pris part à la délibération : 10

Objet de la délibération :

Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2024.

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

Présents : M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - Mme FREEMAN Michèle - M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSÉDRE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

Absents excusés : Mme Sandra PEREZ.

En application de l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Delphine de Laparra a été désignée secrétaire de séance

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux 2023. A savoir :

- de fixer les taux d'imposition en 2024 à :

TFB : 28.67 % ;
 TFPNB : 37.63 % ;
 THRS : 2.33%.

M le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits
 Ont signé les membres présents
 Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture
 le 08/04/2024

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
 012-211201033-20240404-dl20240404018-DE
 Reçu le 11/04/2024




COMMUNE : 103 FLORENTIN LA CAPELLE
ARRONDISSEMENT : 12 RODEZ
TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'ESPALION

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition provisionnelles 2024 4	Produits référence 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	451 434	28,67	102,98	473 200	135 666	28,67	135 666
Taxe foncière non bâties (TFNB)	42 568	37,63	203,38	44 300	16 670	37,63	16 670
Taxe d'habitation (TH)	241 253	2,33	51,68	248 800	5 797	2,33	5 797
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	158 133	158 133	>>>	158 133

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	158 133

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10
Taxe foncière bâties (TFB)	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total souhaité		
	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	21 519			41 655	0	0	- 117 200	11
								-54 026

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	158 133	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-54 026	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	104 107
---	---------	---	---	---------	---	---	---------

À RODEZ
Le 11 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
PASCAL BOUTHIER
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 04-04-2024
Pour la Commune,

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

COMMUNE : 103 FLORENTIN LA CAPELLE

ARRONDISSEMENT : 12 RODEZ

TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'ESPALION

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	457
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	39 000
d. Logements sociaux : exo de longue durée	0
Taxe foncière non bâtie	2 198
Taxe d'habitation :	>>>
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	168 926
b. Par la loi	
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	7 762
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	248 800
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	1 713
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées maajo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLONES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	21 519

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,329009
d. Taux FB commune 2020	7,98
e. Taux FB département 2020	20,69

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	42,42	13	14	15
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	86,67	106,05	3,07000	102,98
Taxe d'habitation (TH)	24,45	18,55	216,68	13,30000	203,38
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	61,13	9,45000	51,68
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	7,58
b. Taux maximum de la maajo	0,505

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

33,47

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

Commune de FLORENTIN la CAPELLE**Séance du 04 AVRIL 2024**

Date de la convocation : 28 mars 2024
Date d'affichage : 28 mars 2024

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 10

Objet de la délibération :

Approbation du Comptes de gestion 2023 des budgets :

- Communal
- Lotissement de La Sagne
- Station-service
- Production électrique
- Assainissement

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

Présents : M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - Mme FREEMAN Michèle - M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSEDRE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

Absents excusés : Mme Sandra PEREZ.

En application de l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Delphine de Laparra a été désignée secrétaire de séance
Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à L'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
Approuve les comptes de gestions du trésorier municipal pour l'exercice 2023.
Ces comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Accusé de réception en préfecture
012-211201033-20240404-d120240404019-DE
Reçu le 11/04/2024
Publication ou notification
du 08/04/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

Commune de FLORENTIN la CAPELLE**Séance du 04 AVRIL 2024**

Date de la convocation : 28 mars 2024
Date d'affichage : 28 mars 2024

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 10

Objet de la délibération :

Budget Commune Approbation du Comptes Administratif 2023.

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

Présents : M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - Mme FREEMAN Michèle - M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSÉDRE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

Absents excusés : Mme Sandra PEREZ.

En application de l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Delphine de Laparra a été désignée secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités, M. VEYRE Lucien, maire, s'est retiré de l'assemblée et n'a pris part au vote.

Sous la présidence de Monsieur Michel CALVET, 1er adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget Commune 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	283 758.66 €
Recettes :	414 679.88 €
Excédent 2022 reporté :	188 083.03 €

Investissement

Dépenses :	317 143.39 €
Recettes :	42 999.51 €
Excédent 2022 reporté :	299 462.92 €

Hors de la présence de Monsieur VEYRE, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif du budget commune 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 08/04/2024
et publication ou notification
du 08/04/2024

Le Maire,

Le Secrétaire de séance



ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES : Pour 9
 Contre 0
 Abstentions 0

Date de convocation : 28/03/2024

Présenté par le Maire

A Florentin la Capelle , le 04/04/2024

Le Maire

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

A Florentin la Capelle , le 04/04/2024

le Conseil Municipal

CALVET Michel	
de LAPARRA Delphine	
FREEMAN Michèle	
GAMEL Fabien	
MOLINARIE Jean-Marie	
PEREZ Sandra	
ROUQUIE Sandrine	
TEYSSÉDRE Jean-Claude	
TURLAN Hélène	
VEYRE Claude	
VEYRE Lucien <i>le Maire,</i>	

Certifié exécutoire par le Maire , compte tenu de la transmission en préfecture, le
 et de la publication, le 08/04/2024

A Florentin la Capelle , le 04/04/2024




Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget Commune Approbation du compte administratif 2023

Date de décision: 04/04/2024

Date de réception de l'accusé 11/04/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 20240404020

Identifiant unique de l'acte : 012-211201033-20240404-20240404020-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120103300019-012007-CA-2023-11042024.xml (99_BU-
012-211201033-20240404-20240404020-BF-1-1_1.xml)

Annexe : mairie-florentin@wanadoo.fr_20240411_152148.pdf (71_AN-012-
211201033-20240404-20240404020-BF-1-1_2.pdf)

DELIBERATION

Annexe : mairie-florentin@wanadoo.fr_20240411_152307.pdf (71_AN-012-
211201033-20240404-20240404020-BF-1-1_3.pdf)

Page des signatures

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

Commune de FLORENTIN la CAPELLE**Séance du 04 AVRIL 2024**

Date de la convocation : 28 mars 2024
Date d'affichage : 28 mars 2024

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 10

Objet de la délibération :

Budget Assainissement Approbation du
Comptes Administratif 2023.

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

Présents : M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - Mme FREEMAN Michèle - M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSÉDRE - Mme Héléne TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

Absents excusés : Mme Sandra PEREZ.

En application de l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales,

Madame Delphine de Laparra a été désignée secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités, M. VEYRE Lucien, maire, s'est retiré de l'assemblée et n'a pas pris part au vote.

Sous la présidence de Monsieur Michel CALVET, 1er adjoint chargé de la préparation documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget Assainissement 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	19 931.05 €
Recettes :	31 103.91 €
Excédent 2022 reporté :	67 457.04 €

Investissement

Dépenses :	22 133.57 €
Recettes :	12 178.00 €
Excédent 2022 reporté :	20 514.35 €

Hors de la présence de Monsieur VEYRE, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif du budget Assainissement 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 08/04/2024
et publication ou notification
du 08/04/2024



ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 9
 VOTES : Pour 9
 Contre 0
 Abstentions 0

Présenté par le Président

Date de convocation : 28/03/2024

A Florentin la Capelle , le 04/04/2024
 Le Président

Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session ordinaire
 A Florentin la Capelle , le 04/04/2024
 le Conseil d'Administration

CALVET Michel	
de LAPARRA Delphine	
FREEMAN Michèle	
GAMEL FABIEN	
MOLINARIE Jean Marie	
PEREZ Sandra	
ROUQUIE Sandrine	
TEYSSEDRE JEAN CLAUDE	
TURLAN Hélène	
VEYRE Claude	
VEYRE LUCIEN	

Certifié exécutoire par le Président , compte tenu de la transmission en préfecture, le
 et de la publication, le 08-av. 2024
 A Florentin la Capelle , le 04/04/2024



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget Assainissement Approbation du compte administratif.

Date de décision: 04/04/2024

Date de réception de l'accusé 11/04/2024

de réception :

Numéro de l'acte : dl20240404021

Identifiant unique de l'acte : 012-211201033-20240404-dl20240404021-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120103300043-012007-CA-2023-11042024.xml (99_BU-
012-211201033-20240404-DL20240404021-BF-1-1_1.xml)

Annexe : mairie-florentin@wanadoo.fr_20240411_155429.pdf (71_AN-012-
211201033-20240404-DL20240404021-BF-1-1_2.pdf)
DELIBERATION

Annexe : mairie-florentin@wanadoo.fr_20240411_155644.pdf (71_AN-012-
211201033-20240404-DL20240404021-BF-1-1_3.pdf)

Page des signatures

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

Commune de FLORENTIN la CAPELLE**Séance du 04 AVRIL 2024**

Date de la convocation : 28 mars 2024
Date d'affichage : 28 mars 2024

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 10

Objet de la délibération :

Budget Station-Service Approbation du
Comptes Administratif 2023.

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

Présents : M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - Mme FREEMAN Michèle - M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSEDRE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

Absents excusés : Mme Sandra PEREZ.

En application de l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Delphine de Laparra a été désignée secrétaire de séance
Vu le code général des collectivités, M. VEYRE Lucien, maire, s'est retiré de l'assemblée et n'a pas pris part au vote.

Sous la présidence de Monsieur Michel CALVET, 1er adjoint chargé de la préparation documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget Station-Service 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	161 988.28 €
Recettes :	140 894.38 €
Excédent 2022 reporté :	5 331.28 €

Investissement

Dépenses :	4 891.58 €
Recettes :	8 122.00 €
Excédent 2022 reporté :	17 066.80 €

Hors de la présence de Monsieur VEYRE, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif du budget Station-Service 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 08/04/2024
et publication ou notification
du 08/04/2024

Le Maire,

Le Secrétaire de séance



ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 9
 VOTES : Pour 9
 Contre 0
 Abstentions 0
 Date de convocation : 28/03/2024

Présenté par le Maire

A Florentin la Capelle , le 04/04/2024

Le Maire

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

A Florentin la Capelle , le 04/04/2024

le Conseil Municipal

CALVET Michel	
de LAPARRA Delphine	
FREEMAN Michèle	
GAMEL FABIEN	
MOLINARIE Jean-Marie	
PEREZ Sandra	
ROUQUIE Sandrine	
TEYSSEDRE Jean-Claude	
TURLAN Hélène	
VEYRE Claude	
VEYRE LUCIEN	

Certifié exécutoire par le Maire , compte tenu de la transmission en préfecture, le
 et de la publication, le 08-04-2024

A Florentin la Capelle , le 04/04/2024



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget Station-service Approbation du compte administratif.

Date de décision: 04/04/2024

Date de réception de l'accusé 12/04/2024

de réception :

Numéro de l'acte : dl20240404022

Identifiant unique de l'acte : 012-211201033-20240404-dl20240404022-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120103300035-012007-CA-2023-11042024.xml (99_BU-
012-211201033-20240404-DL20240404022-BF-1-1_1.xml)

Annexe : mairie-florentin@wanadoo.fr_20240411_160845.pdf (71_AN-012-
211201033-20240404-DL20240404022-BF-1-1_2.pdf)

DELIBERATION

Annexe : mairie-florentin@wanadoo.fr_20240411_161202.pdf (71_AN-012-
211201033-20240404-DL20240404022-BF-1-1_3.pdf)

Page des signatures

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

Commune de FLORENTIN la CAPELLE**Séance du 04 AVRIL 2024**

Date de la convocation : 28 mars 2024
Date d'affichage : 28 mars 2024

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 10

Objet de la délibération :

Budget Production Electrique Approbation du
Comptes Administratif 2023.

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

Présents : M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - Mme FREEMAN Michèle - M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSÉDRE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

Absents excusés : Mme Sandra PEREZ.

En application de l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Delphine de Laparra a été désignée secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités, M. VEYRE Lucien, maire, s'est retiré de l'assemblée et n'a pas pris part au vote.

Sous la présidence de Monsieur Michel CALVET, 1er adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget Production Electrique 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	750.87 €
Recettes :	711.93 €
Excédent 2022 reporté :	336.59 €

Investissement

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	716.00 €
Excédent 2022 reporté :	5 774.29 €

Hors de la présence de Monsieur VEYRE, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif du budget Production Electrique 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 08/04/2024
et publication ou notification
du 08/04/2024

Le Maire,

Le Secrétaire de séance



ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES : Pour 9
 Contre 0
 Abstentions 0

Date de convocation : 28/03/2024

Présenté par le Président

A Florentin la Capelle , le 04/04/2024

Le Président

Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session ordinaire

A Florentin la Capelle , le 04/04/2024

le Conseil d'Administration

CALVET Michel	
de LAPARRA Delphine	
FREEMAN Michèle	
GAMEL Fabien	
MOLINARIE Jean Marie	
PEREZ Sandra	
ROUQUIE Sandrine	
TEYSSEDRE Jean Claude	
TURLAN Hélène	
VEYRE Claude	
VEYRE Lucien	

Certifié exécutoire par le Président , compte tenu de la transmission en préfecture, le

et de la publication, le 08.04.2024

A Florentin la Capelle , le 04/04/2024



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget Production Electrique Approbation du compte administratif.

Date de décision: 04/04/2024

Date de réception de l'accusé 11/04/2024

de réception :

Numéro de l'acte : dl20240404023

Identifiant unique de l'acte : 012-211201033-20240404-dl20240404023-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120103300076-012007-CA-2023-11042024.xml (99_BU-
012-211201033-20240404-DL20240404023-BF-1-1_1.xml)

Annexe : mairie-florentin@wanadoo.fr_20240411_160506.pdf (71_AN-012-
211201033-20240404-DL20240404023-BF-1-1_2.pdf)
DELIBERATION

Annexe : mairie-florentin@wanadoo.fr_20240411_160556.pdf (71_AN-012-
211201033-20240404-DL20240404023-BF-1-1_3.pdf)

Page des signatures

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

Commune de FLORENTIN la CAPELLE**Séance du 04 AVRIL 2024**

Date de la convocation : 28 mars 2024
Date d'affichage : 28 mars 2024

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 10

Objet de la délibération :

Budget Lotissement Approbation du Comptes Administratif 2023.

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

Présents : M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - Mme FREEMAN Michèle - M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSÉDRE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

Absents excusés : Mme Sandra PEREZ.

En application de l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Delphine de Laparra a été désignée secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités, M. VEYRE Lucien, maire, s'est retiré de l'assemblée et n'a pas pris part au vote.

Sous la présidence de Monsieur Michel CALVET, 1er adjoint chargé de la préparation documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget Lotissement 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	0.00 €
Excédent 2022 reporté :	2 255.80 €

Investissement

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	0.00 €
Déficit 2022 reporté :	122 885.14 €

Hors de la présence de Monsieur VEYRE, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif du budget Lotissement 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 08/04/2024
et publication ou notification
du 08/04/2024

Le Maire,

Le Secrétaire de séance



ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 9
 VOTES : Pour 9
 Contre 0
 Abstentions 0
 Date de convocation : 28/03/2024

Présenté par le Maire

A Florentin la Capelle , le 04/04/2024

Le Maire

Délibéré par le Assemblée réuni en session ordinaire

A FLORENTIN , le 04/04/2024

le Assemblée

CALVET Michel	
de LAPARRA Delphine	
FREEMAN Michèle	
GAMEL FABIEN	
MOLINARIE Jean Marie	
PEREZ Sandra	
ROUQUIE Sandrine	
TEYSSEDRE JEAN CLAUDE	
TURLAN Hélène	
VEYRE Claude	
VEYRE LUCIEN	

Certifié exécutoire par le Maire et de la publication, le *08-04-2024*

, compte tenu de la transmission en préfecture, le

A Florentin la Capelle , le 04/04/2024



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget Lotissement Approbation du compte administratif.

Date de décision: 04/04/2024

Date de réception de l'accusé 11/04/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 20240404024

Identifiant unique de l'acte : 012-211201033-20240404-20240404024-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120103300068-012007-CA-2023-11042024.xml (99_BU-
012-211201033-20240404-20240404024-BF-1-1_1.xml)

Annexe : mairie-florentin@wanadoo.fr_20240411_153852.pdf (70_DE-012-
211201033-20240404-20240404024-BF-1-1_2.pdf)

DELIBERATION

Annexe : mairie-florentin@wanadoo.fr_20240411_153948.pdf (71_AN-012-
211201033-20240404-20240404024-BF-1-1_3.pdf)

Page des signatures

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

Commune de FLORENTIN la CAPELLE**Séance du 04 AVRIL 2024**

Date de la convocation : 28 mars 2024
Date d'affichage : 28 mars 2024

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 10

Objet de la délibération :

Budget Lotissement de La Sagne Approbation
du Budget 2024.

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

Présents : M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - Mme FREEMAN Michèle - M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSÉDRE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

Absents excusés : Mme Sandra PEREZ.

En application de l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Delphine de Laparra a été désignée secrétaire de séance

Sous la présidence de Monsieur VEYRE Lucien, maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le budget Lotissement de la Sagne 2024 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	245 770.28€
Recettes :	243 514.48€
Excédent 2023 reporté :	2 255.80€

Investissement

Dépenses :	122 885.14€
Recettes :	245 770.28€
Solde négatif 2023 reporté :	122 885.14€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget Lotissement de la Sagne 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 08/04/2024
et publication ou notification
du 08/04/2024

Le Maire,

Le Secrétaire de séance




ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES : Pour 10
 Contre 0
 Abstentions 0

Date de convocation : 28/03/2024

Présenté par le Maire

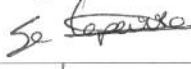


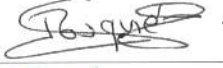


A Florentin la Capelle , le 04/04/2024

Le Maire

Délibéré par le Assemblée réuni en session ordinaire

A Florentin la Capelle , le 04/04/2024

le Assemblée

CALVET Michel	
de LAPARRA Delphine	
FREEMAN Michèle	
GAMEL FABIEN	
MOLINARIE Jean Marie	
PEREZ Sandra	
ROUQUIE Sandrine	
TEYSSEDRE JEAN CLAUDE	
TURLAN Hélène	
VEYRE Claude	
VEYRE LUCIEN	

Certifié exécutoire par le Maire , compte tenu de la transmission en préfecture, le
 et de la publication, le 08.04.2024

A Florentin la Capelle , le 04/04/2024



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget Lotissement Approbation du Budget 2024.

Date de décision: 04/04/2024

Date de réception de l'accusé 11/04/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 20240404025

Identifiant unique de l'acte : 012-211201033-20240404-20240404025-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120103300068-012007-BP-2024-11042024.xml (99_BU-
012-211201033-20240404-20240404025-BF-1-1_1.xml)

Annexe : mairie-florentin@wanadoo.fr_20240411_162858.pdf (71_AN-012-
211201033-20240404-20240404025-BF-1-1_2.pdf)

DELIBERATION

Annexe : mairie-florentin@wanadoo.fr_20240411_163224.pdf (71_AN-012-
211201033-20240404-20240404025-BF-1-1_3.pdf)

Page des signatures

REPUBLICQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT de l'AVEYRON
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
Commune de FLORENTIN la CAPELLE

Séance du 04 AVRIL 2024

Date de la convocation : 28 mars 2024
 Date d'affichage : 28 mars 2024

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 10

Objet de la délibération :

Budget Production Electrique Approbation du Budget 2024.

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

Présents : M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - Mme FREEMAN Michèle - M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSÉDRE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

Absents excusés : Mme Sandra PEREZ.

En application de l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Delphine de Laparra a été désignée secrétaire de séance

Sous la présidence de Monsieur VEYRE Lucien, maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le budget Production Electrique 2024 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	1 000.65€
Recettes :	703.00€
Excédent 2023 reporté :	297.65€

Investissement

Dépenses :	7 206.29€
Recettes :	716.00€
Solde positif 2023 reporté :	6 490.29€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget Production Electrique 2024.

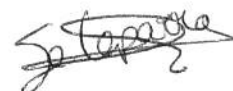
Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture
 le 08/04/2024
 et publication ou notification
 du 08/04/2024

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES : Pour 10
 Contre 0
 Abstentions 0

Date de convocation : 28/03/2024

Présenté par le Président

A Florentin la Capelle , le 04/04/2024

Le Président

Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session ordinaire

A Florentin la Capelle , le 04/04/2024

le Conseil d'Administration

CALVET Michel	
de LAPARRA Delphine	
FREEMAN Michèle	
GAMEL Fabien	
MOLINARIE Jean Marie	
PEREZ Sandra	
ROUQUIE Sandrine	
TEYSSSEDRE Jean Claude	
TURLAN Hélène	
VEYRE Claude	
VEYRE Lucien	

Certifié exécutoire par le Président , compte tenu de la transmission en préfecture, le

et de la publication, le 08.04.2024

A Florentin la Capelle , le 04/04/2024



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget Production électrique Approbation du Budget 2024.

Date de décision: 04/04/2024

Date de réception de l'accusé 11/04/2024

de réception :

Numéro de l'acte : dl20240404026

Identifiant unique de l'acte : 012-211201033-20240404-dl20240404026-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120103300076-012007-BP-2024-11042024.xml (99_BU-
012-211201033-20240404-DL20240404026-BF-1-1_1.xml)

Annexe : mairie-florentin@wanadoo.fr_20240411_163435.pdf (71_AN-012-
211201033-20240404-DL20240404026-BF-1-1_2.pdf)

DELIBERATION

Annexe : mairie-florentin@wanadoo.fr_20240411_163738.pdf (71_AN-012-
211201033-20240404-DL20240404026-BF-1-1_3.pdf)

Page des signatures

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT de l'AVEYRON
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
Commune de FLORENTIN la CAPELLE

Séance du 04 AVRIL 2024

Date de la convocation : 28 mars 2024
 Date d'affichage : 28 mars 2024

Nombre de membres :
 - Afférents au Conseil Municipal : 11
 - En exercice : 11
 - Qui ont pris part à la délibération : 10

Objet de la délibération :

Budget Station-Service Approbation du Budget 2024.

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

Présents : M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - Mme FREEMAN Michèle - M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSÉDRE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

Absents excusés : Mme Sandra PEREZ.

En application de l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Delphine de Laparra a été désignée secrétaire de séance

Sous la présidence de Monsieur VEYRE Lucien, maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le budget Station-Service 2024 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement
 Dépenses : 196 780.58€
 Recettes : 212 543.20€
 Déficit 2023 reporté : 15 762.62€

Investissement
 Dépenses : 24 358.22€
 Recettes : 4 061.00€
 Solde positif 2023 reporté : 20 297.22€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget Station-Service 2024.

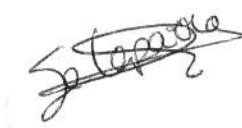
Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture
 le 08/04/2024
 et publication ou notification
 du 08/04/2024


ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES : Pour 10
 Contre 0
 Abstentions 0

Date de convocation : 28/03/2024

Présenté par le Maire

A Florentin la Capelle , le 04/04/2024

Le Maire

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

A Florentin la Capelle , le 04/04/2024

le Conseil Municipal

CALVET Michel	
de LAPARRA Delphine	
FREEMAN Michèle	
GAMEL FABIEN	
MOLINARIE Jean-Marie	
PEREZ Sandra	
ROUQUIE Sandrine	
TEYSSEDRE Jean-Claude	
TURLAN Hélène	
VEYRE Claude	
VEYRE LUCIEN	

Certifié exécutoire par le Maire , compte tenu de la transmission en préfecture, le

et de la publication, le 08.04.2024

A Florentin la Capelle , le 04/04/2024



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget Station-service Approbation du Budget 2024.

Date de décision: 04/04/2024

Date de réception de l'accusé 11/04/2024

de réception :

Numéro de l'acte : dl20240404027

Identifiant unique de l'acte : 012-211201033-20240404-dl20240404027-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120103300035-012007-BP-2024-11042024.xml (99_BU-
012-211201033-20240404-DL20240404027-BF-1-1_1.xml)

Annexe : mairie-florentin@wanadoo.fr_20240411_164027.pdf (71_AN-012-
211201033-20240404-DL20240404027-BF-1-1_2.pdf)
DELIBERATION

Annexe : mairie-florentin@wanadoo.fr_20240411_165333.pdf (71_AN-012-
211201033-20240404-DL20240404027-BF-1-1_3.pdf)

Page des signatures

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT de l'AVEYRON
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
Commune de FLORENTIN la CAPELLE

Séance du 04 AVRIL 2024

Date de la convocation : 28 mars 2024
 Date d'affichage : 28 mars 2024

Nombre de membres :
 - Afférents au Conseil Municipal : 11
 - En exercice : 11
 - Qui ont pris part à la délibération : 10

Objet de la délibération :

Budget Assainissement Approbation du Budget 2024.

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

Présents : M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - Mme FREEMAN Michèle - M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSEDE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

Absents excusés : Mme Sandra PEREZ.

En application de l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Delphine de Laparra a été désignée secrétaire de séance

Sous la présidence de Monsieur VEYRE Lucien, maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le budget Assainissement 2024 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	105 172.25€
Recettes :	30 983.57€
Excédent 2023 reporté :	74 188.68€

Investissement

Dépenses :	96 178.00€
Recettes :	100 619.22€
RAR :	15 000.00€
Solde positif 2023 reporté :	10 558.78€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget Assainissement 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits
 Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture
 le 08/04/2024
 et publication ou notification
 du 08/04/2024

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 10

 VOTES : Pour 10
 Contre 0
 Abstentions 0

 Date de convocation : 28/03/2024

Présenté par le Président

A Florentin la Capelle , le 04/04/2024

Le Président

Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session ordinaire

A Florentin la Capelle , le 04/04/2024

le Conseil d'Administration

CALVET Michel	
de LAPARRA Delphine	
FREEMAN Michèle	
GAMEL FABIEN	
MOLINARIE Jean Marie	
PEREZ Sandra	
ROUQUIE Sandrine	
TEYSSEDRE JEAN CLAUDE	
TURLAN Hélène	
VEYRE Claude	
VEYRE LUCIEN	

Certifié exécutoire par le Président et de la publication, le 08-04-2024

, compte tenu de la transmission en préfecture, le

A Florentin la Capelle , le 04/04/2024



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget Assainissement Approbation du budget 2024.

Date de décision: 04/04/2024

Date de réception de l'accusé 11/04/2024

de réception :

Numéro de l'acte : dl20240404028

Identifiant unique de l'acte : 012-211201033-20240404-dl20240404028-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120103300043-012007-BP-2024-11042024.xml (99_BU-
012-211201033-20240404-DL20240404028-BF-1-1_1.xml)

Annexe : mairie-florentin@wanadoo.fr_20240411_161648.pdf (71_AN-012-
211201033-20240404-DL20240404028-BF-1-1_2.pdf)
DELIBERATION

Annexe : mairie-florentin@wanadoo.fr_20240411_162003.pdf (71_AN-012-
211201033-20240404-DL20240404028-BF-1-1_3.pdf)

Page des signatures

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT de l'AVEYRON
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
Commune de FLORENTIN la CAPELLE

Séance du 04 AVRIL 2024

Date de la convocation : 28 mars 2024
 Date d'affichage : 28 mars 2024

Nombre de membres :
 - Afférents au Conseil Municipal : 11
 - En exercice : 11
 - Qui ont pris part à la délibération : 10

Objet de la délibération :

Budget Commune Approbation du Budget 2024.

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

Présents : M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - Mme FREEMAN Michèle - M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSÉDRE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

Absents excusés : Mme Sandra PEREZ.

En application de l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Delphine de Laparra a été désignée secrétaire de séance

Sous la présidence de Monsieur VEYRE Lucien, maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le budget Commune 2024 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	758 219.97€
Recettes :	439 215.72€
Excédent 2023 reporté :	319 004.25€

Investissement

Dépenses :	565 553.22€
Recettes :	548 234.18€
RAR Dépenses :	25 000.00€
RAR Recettes :	17 000.00€
Solde positif 2023 reporté :	25 319.04€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget Commune 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits
 Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture
 le 08/04/2024
 et publication ou notification
 du 08/04/2024

Le Maire,

Le Secrétaire de séance




ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 10

 VOTES : Pour 10
 Contre 0
 Abstentions 0

 Date de convocation : 28/03/2024

Présenté par le Maire

A Florentin la Capelle, le 04/04/2024
Le Maire

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

A Florentin la Capelle, le 04/04/2024
le Conseil Municipal

CALVET Michel	
de LAPARRA Delphine	
FREEMAN Michèle	
GAMEL Fabien	
MOLINARIE Jean-Marie	
PEREZ Sandra	
ROUQUIE Sandrine	
TEYSSSEDRE Jean-Claude	
TURLAN Hélène	
VEYRE Claude	
VEYRE Lucien	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 08-04-2024 et de la publication, le



A Florentin la Capelle, le 04/04/2024

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget commune Approbation du Budget 2024.

Date de décision: 04/04/2024

Date de réception de l'accusé 11/04/2024

de réception :

Numéro de l'acte : dl20240404029

Identifiant unique de l'acte : 012-211201033-20240404-dl20240404029-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120103300019-012007-BP-2024-11042024.xml (99_BU-
012-211201033-20240404-DL20240404029-BF-1-1_1.xml)

Annexe : mairie-florentin@wanadoo.fr_20240411_162234.pdf (71_AN-012-
211201033-20240404-DL20240404029-BF-1-1_2.pdf)

DELIBERATION

Annexe : mairie-florentin@wanadoo.fr_20240411_162610.pdf (71_AN-012-
211201033-20240404-DL20240404029-BF-1-1_3.pdf)

Page des signatures

12103 Code INSEE	COMMUNE FLORENTIN LA CAPELLE Service	
---------------------	---	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Lucien VEYRE, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 78 629.90 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	10
VOTES : Contre	0
Pour	10

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	11 172.86 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	87 457.04 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	78 629.90 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	10 558.78 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-15 000.00 €
Besoin de financement = e. + f.	-4 441.22 €
AFFECTATION (2) = d.	78 629.90 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	4 441.22 €
3) Report en exploitation R 002	74 188.68 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Lucien VEYRE, , compte tenu de la transmission , le 04/04/2024 et de la publication le 04/04/2024.

A Florentin la Capelle, le 04/04/2024.

Accusé de réception en préfecture
012-211201033-20240404-dl20240404030-DE
Reçu le 11/04/2024

Commune

dl 2024 04 04 031

12103 Code INSEE	COMMUNE FLORENTIN LA CAPELLE Commune	
---------------------	---	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Lucien VEYRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 10
 VOTES : Contre 0 Pour 10

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 319 004.25 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	130 921.22 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	188 083.03 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	319 004.25 €

D Solde d'exécution d'investissement 25 319.04 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) -8 000.00 €

Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	319 004.25 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		319 004.25 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Lucien VEYRE, Maire, compte tenu de la transmission, le 04/04/2024 et de la publication le 04/04/2024

A Florentin la Capelle, le 04/04/2024.

Accusé de réception en préfecture
 012-211201033-20240404-dl20240404031-DE
 Reçu le 11/04/2024

(Handwritten signatures and stamps)

prod Elec

dP 202404 04032

COMMUNE FLORENTIN LA CAPELLE	
Code INSEE	Service

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de , Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 297.65 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :	0
Nombre de membres présents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	0
VOTES : Contre	0
Pour	0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-38.94 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	336.59 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	297.65 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	6 490.29 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	297.65 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	297.65 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

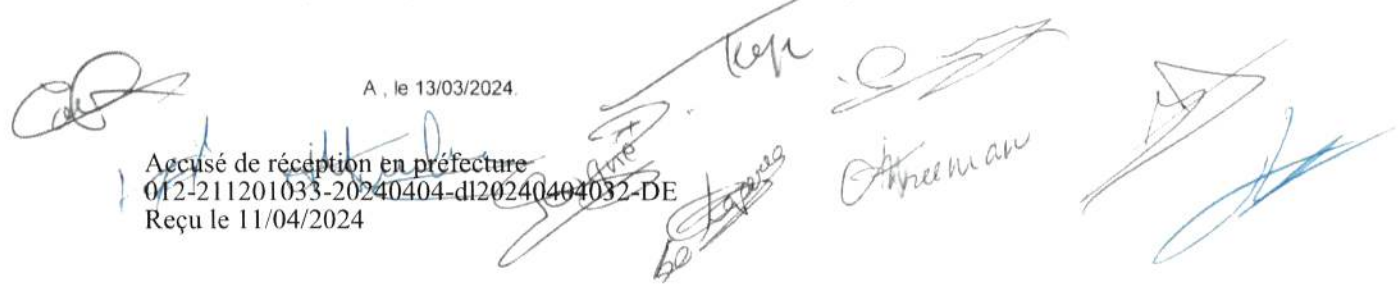
(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission , le 13/03/2024 et de la publication le 13/03/2024.

A , le 13/03/2024.

Accusé de réception en préfecture
012-211201033-20240404-d120240404032-DE
Reçu le 11/04/2024



dl 2024 04 04 033

12103 Code INSEE	COMMUNE FLORENTIN LA CAPELLE Commune	
---------------------	---	--

Auto Service

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de , Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 0.00 €
- un déficit d'exploitation de : -15 762.62 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :	0
Nombre de membres présents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	0
VOTES Contre 0 Pour 0	

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-21 093.90 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	5 331.28 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	-15 762.62 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	20 297.22 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	-15 762.62 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	15 762.62 €

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par . Maire, compte tenu de la transmission , le 28/03/2024 et de la publication le 28/03/2024.

A . le 28/03/2024.

Accusé de réception en préfecture
012-211201033-20240404-dl20240404033-DE
Reçu le 11/04/2024

Archevian

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de l'AVEYRON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
Commune de FLORENTIN la CAPELLE

Séance du 04 AVRIL 2024

Date de la convocation : 28 mars 2024
Date d'affichage : 28 mars 2024

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 10

Objet de la délibération :

Adhésion à l'ANEM.

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

Présents : M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - Mme FREEMAN Michèle - M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSÉDRE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

Absents excusés : Mme Sandra PEREZ.

En application de l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Delphine de Laparra a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire expose :

L'association nationale des élus de la montagne (ANEM), créée en 1985, représente les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics pour obtenir la mise en œuvre d'une politique de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

L'ANEM travaille par ailleurs avec toutes les associations d'élus ainsi qu'avec tous les organismes associatifs et socioprofessionnels de la montagne et contribue à assurer la synergie des efforts, jouant ainsi un rôle pivot pour fédérer les montagnards et défendre l'avenir des territoires et des populations de montagne.

L'ANEM a statutairement pour objectif de faire reconnaître pleinement l'identité montagnarde, de mieux faire comprendre et prendre en compte sa spécificité, de réduire les disparités, de renforcer la solidarité nationale à l'égard de ces territoires.

La commune étant classée en zone de montagne, son adhésion à l'ANEM est possible.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle comportant une part fixe et une part variable qui est fonction de la population et du nombre de résidences secondaires.

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le classement en zone de montagne de la commune,
Vu le dernier courrier et appel à cotisation de l'ANEM,

Considérant l'intérêt pour la commune de faire entendre sa spécificité montagnarde auprès des pouvoirs publics, d'apporter ses réflexions pour trouver ses solutions durables à ses problématiques et de bénéficier d'une expertise spécifique ;

Après en avoir délibéré,

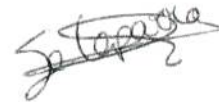
- Article 1 : DECIDE d'adhérer à l'association nationale des élus de la montagne
- Article 2 : DECIDE d'inscrire chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune
- Article 3 : DIT que pour l'année 2024, le montant de la cotisation s'élève à 149.99€
- Article 4 : AUTORISE le Maire à signer tous les achats et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 08/04/2024
et publication ou notification
du 08/04/2024

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

A circular official stamp of the commune is partially visible behind a large, bold, handwritten signature in black ink.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Tardieu', is written over a faint circular stamp.